

TRANSPORTS COLLECTIFS

1^{ER} SEPTEMBRE

ETAT GÉNÉRAUX
DES MOBILITÉS



POST TENEBRAS LUX

OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES MOBILITÉS

CADRE LÉGISLATIF

- **Loi sur la mobilité (LMob – H 1 20) : principe d'organisation de la mobilité à Genève et définition des outils de planification**
- **Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE – H 1 21) exploitation du réseau routier cantonal, priorisation zonales (mobilité douce /TC dans l'hypercentre / centres urbains)**
- **Loi sur les transports publics Genevois (LTPG – rsGE H 1 55) définit le rôle et l'organisation des TPG, fixation des tarifs, contrat de prestations TPG – Etat GE**
- **Loi sur le réseau des transports publics (LRTP – rs GE H 1 50) + L12554 (financement supplémentaire trams/BHNS) développement réseau TC, financement infrastructures, objectifs de vitesse commerciale, d'offre et de qualité de desserte**
- **Loi sur le développement des infrastructures ferroviaires (LDIF-GE–rsGE H 1 60) + L11912 (financement Cornavin) financement des études ferroviaires sur le canton dans la perspective de leur inscription dans les programmes fédéraux**
- **Loi de crédits d'études L13192 (nouvelles lignes tangentielle tramway) et L13176 (diamétrale ferroviaire nord-sud)**
- **Loi fédérale sur le fond d'infrastructures ferroviaires (LFIF – 742.140) institue le fond de financement pour le développement des infrastructures ferroviaires**
- **Loi fédérale sur le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (LFORTA) co-financement fédéral de projets de tramways et de bus à haut niveau de service**

| Constitution genevoise (A 7 85) (art. 100 à 102A) principes, transports publics, infrastructures et ferroviaire du b/c | | | | | | | |
|---|--|--|---|---|--|--|---|
| <p>Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LACR - H 1 00)</p> <ul style="list-style-type: none"> Application des lois fédérales sur la circulation routière et les amendes d'ordre Délégation des compétences de la réglementation du trafic, du stationnement à usage public, des amendes d'ordre et des expirés, constatés. | <p>Loi sur les routes (L 1 10)</p> <ul style="list-style-type: none"> Interdiction du réseau routier, sécurité, entretien | <p>Loi sur la Fondation des parkings (LFPark - H 1 13)</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation de l'organisation et des missions de la Fondation des parkings | <p>Loi sur la mobilité (LMob - H 1 20)</p> <ul style="list-style-type: none"> Planifier (global de la mobilité, coordonné avec les autres politiques publiques, planification et plans d'action) | <p>Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE - H 1 21)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des principes constitutionnels, zones et prestations | <p>Loi sur le réseau des transports publics (LRTP - H 1 50)</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation du réseau et des infrastructures, financement des infrastructures | <p>Loi sur les transports publics genevois (LTPG - H 1 55)</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation de l'organisation et des missions des TPG et fixation des tarifs | <p>Loi sur le développement des infrastructures ferroviaires (LDIF - GE - H 1 60)</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de l'offre ferroviaire en application de la loi fédérale sur les Chemins de fer |
| <p>Règlement d'application de la LACR (RALCR - H 1 00 01)</p> <ul style="list-style-type: none"> Application des compétences, droits de stationnement, compensation | | | <p>Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RSPF - H 1 00 10)</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique de stationnement pour les véhicules publics, des logements et des activités | | | | |
| | | | <p>Règlement relatif aux places de stationnement à long terme (RPLS - H 1 20 01)</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 Plans d'action ferroviaires 1 Plan d'action des transports collectifs 2 Plans d'action de stationnement 3 Plans d'action de mobilité douce 4 Plans d'action transfrontalières 5 Plans d'action de la mobilité douce | <p>Règlement relatif aux places de mobilité d'entreprises (RPMob - H 1 21)</p> <ul style="list-style-type: none"> Délégation du cadre, contenu et forme | | | |
| | | | | | | | <p>Règlement sur la mobilité douce (RMD - H 1 80)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'aménagements cyclables et piétons |
| | | | | | | | <p>Règlement sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération (LITAgglo - H 1 70)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des moyens du projet d'agglomération |
| | | | | | | | <p>Règlement sur la mobilité douce (RMD - H 1 80 01)</p> <ul style="list-style-type: none"> Application du plan d'action de la mobilité douce, modalités de financement et de suivi |

OBJECTIFS ET MESURES LMCE

UNE CEINTURE URBAINE MISE EN SERVICE 2023



Pour les transports publics :

- La loi a pour le but d'améliorer la vitesse commerciale
 - ❖ grâce à la priorisation TC dans l'hypercentre et les centres urbains
 - ❖ et à la requalification des pénétrantes routières (sites réservés pour les TC)

Mesures LMCE (exemples)

- M 101 : Voie bus dynamique sur la route de Ferney
- M 138 : Amélioration de la progression des lignes 21, 43, D, J et K route des Jeunes (réalisation d'une voie bus)

PARTIES PRENANTES

- Grand Conseil
 - Conseil d'Etat
 - Communes
 - Confédération
 - Canton de Vaud
 - Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Collectivités locales françaises
- Gouvernance/
commanditaires
- TPG
 - CFF-SNCF-Lémanis
 - Les mouettes genevoises / CGN
 - Alpbus
 - TPN
- Opérateurs
- Services de l'Etat (urbanisme, environnement, projet d'agglomération, agriculture et nature, autorisation)
 - Entreprises / Associations

Conseil des
déplacements

GLCT
des transports
publics
transfrontaliers

Unireso
Léman Pass

PARTIES PRENANTES

Art 13 et 14 LALCR / Art 11 RALCR

Le conseil des déplacements est associé aux travaux stratégiques liés au domaine de la mobilité. Il émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation et des transports collectifs.

Il se compose de 12 membres représentant les organismes faïtiers intéressés aux questions de la mobilité :

- 4 personnes désignées par le Groupement transports et économie
- 4 personnes désignées par la Coordination transports
- 4 personnes désignées par le Conseil d'Etat

Conseil des
déplacements

GLCT
des transports
publics
transfrontaliers

Unireso
Léman Pass

PARTIES PRENANTES

Autorité organisatrice des lignes transfrontalières routières

- Lignes urbaines TPG desservant St Julien et le pays de Gex
- Lignes interurbaines Albus desservant Annecy et le Chablais français
- Lignes TPN reliant le pays de Gex et le Canton de Vaud

Canton de Genève

Canton de Vaud

Communauté Agglo Pays de Gex, Communauté de communes du Genevois,

Communauté d'agglo de Thonon

Région Auvergne-Rhône Alpes

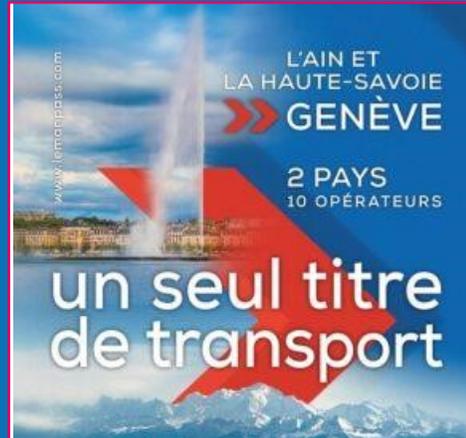
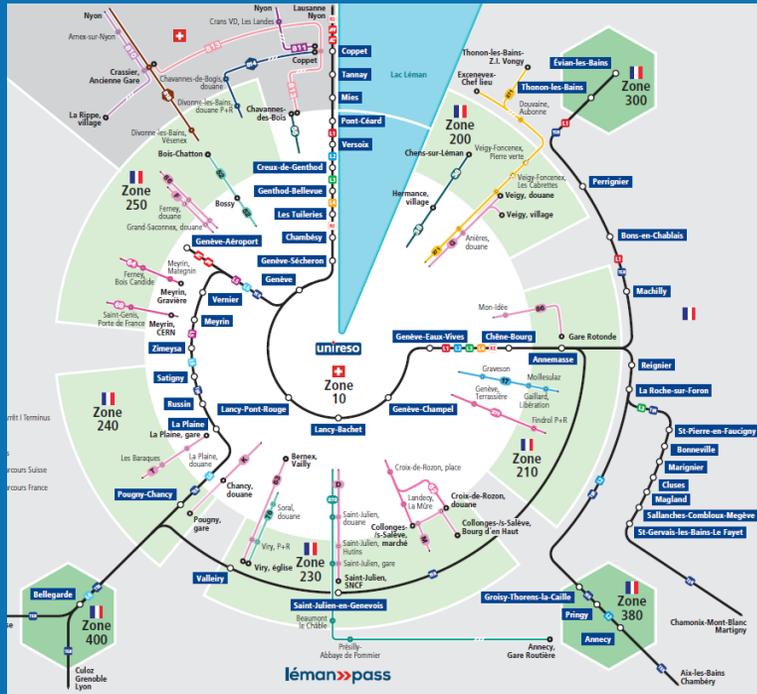
Conseil des
déplacements

GLCT
des transports
publics
transfrontaliers

Unireso
Léman Pass

PARTIES PRENANTES

Communauté tarifaire
Regroupement de l'ensemble des autorités organisatrices
et des opérateurs sur le périmètre franco-genevois



Conseil des déplacements

GLCT
des transports
publics
transfrontaliers

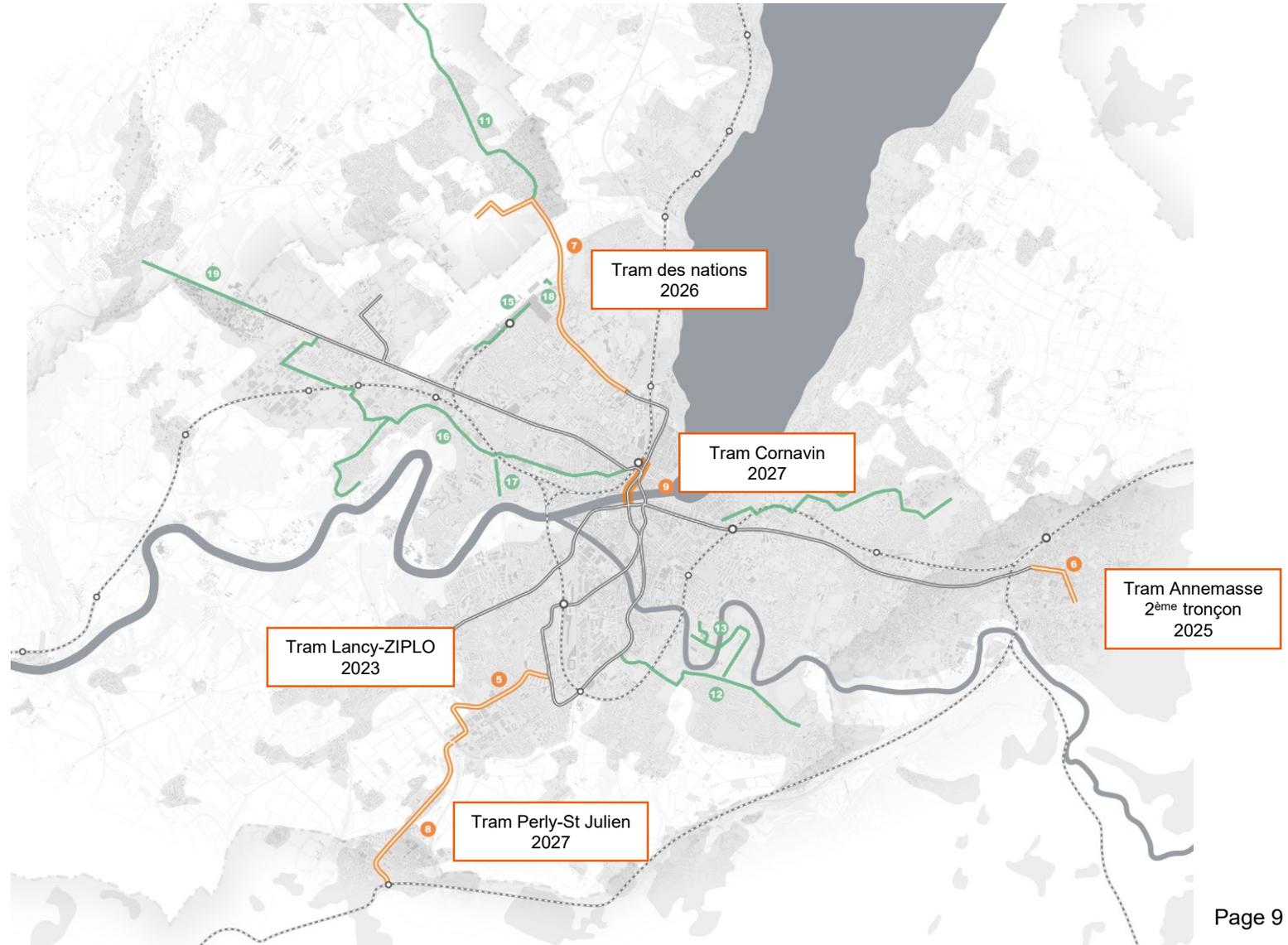
Unireso
Léman Pass

LES TRANSPORTS COLLECTIFS EN CHIFFRES

- **800'000** voyages/jours sur le réseau genevois, une part modale de 17% mais un niveau de fréquentation à mi 2023 de 96% par rapport à 2019
- Vitesse commerciale moyenne **17,4** km/h mais **11,2** km/h dans l'hypercentre
- Part des déplacements domicile-travail sur l'ensemble des déplacements TC = **40%**
=> un fort potentiel de développement de l'offre pour les autres motifs ("loisirs") tant interne au canton que sur le transfrontalier
- Fréquentation lignes de bus transfrontalières multipliée par **3,5** en 10 ans
- Budget cantonal annuel fonctionnement transports collectifs ~**390** Mio CHF
Budget français fonctionnement TC urbains (GLCT+Annemasse) ~**44** Mio €



LES PROJETS TRAMWAYS/BHNS EN COURS



LES PROJETS TRAMWAYS/BHNS EN COURS

Mise en service

Tramway

- 5 Extension Palettes - Plan-les-Ouates
- 6 Extension Annemasse, étape 2
- 7 Extension Grand-Saconnex – Ferney
- 8 Extension Plan-les-Ouates – Perly – St-Julien
- 9 Déplacement tram Terreux-du-Temple

Bus, trolleybus ou e-bus

- 11 BHNS* Genève – Ferney – Gex
- 12 BHNS* Carouge – Grands-Esserts – Veyrier
- 13 Ligne urbaine Champel – Grands-Esserts
- 14 BHNS* axe Frontenex – Belle-Terre
- 15 Contresens bus route des Batailleux
- 16 BHNS* Genève – Vernier – ZIMEYSAVER
- 17 Requalification de l'avenue de l'Ain
- 18 Nouveau pont Pavillon
- 19 BHNS* CERN - Saint-Genis-Pouilly

*BHNS : Bus à haut niveau de service

début des travaux

mise en service

2023
2025
2026
2027
2027

2024
2026
2026
2026
2026
2025/27
2027
2027
2028



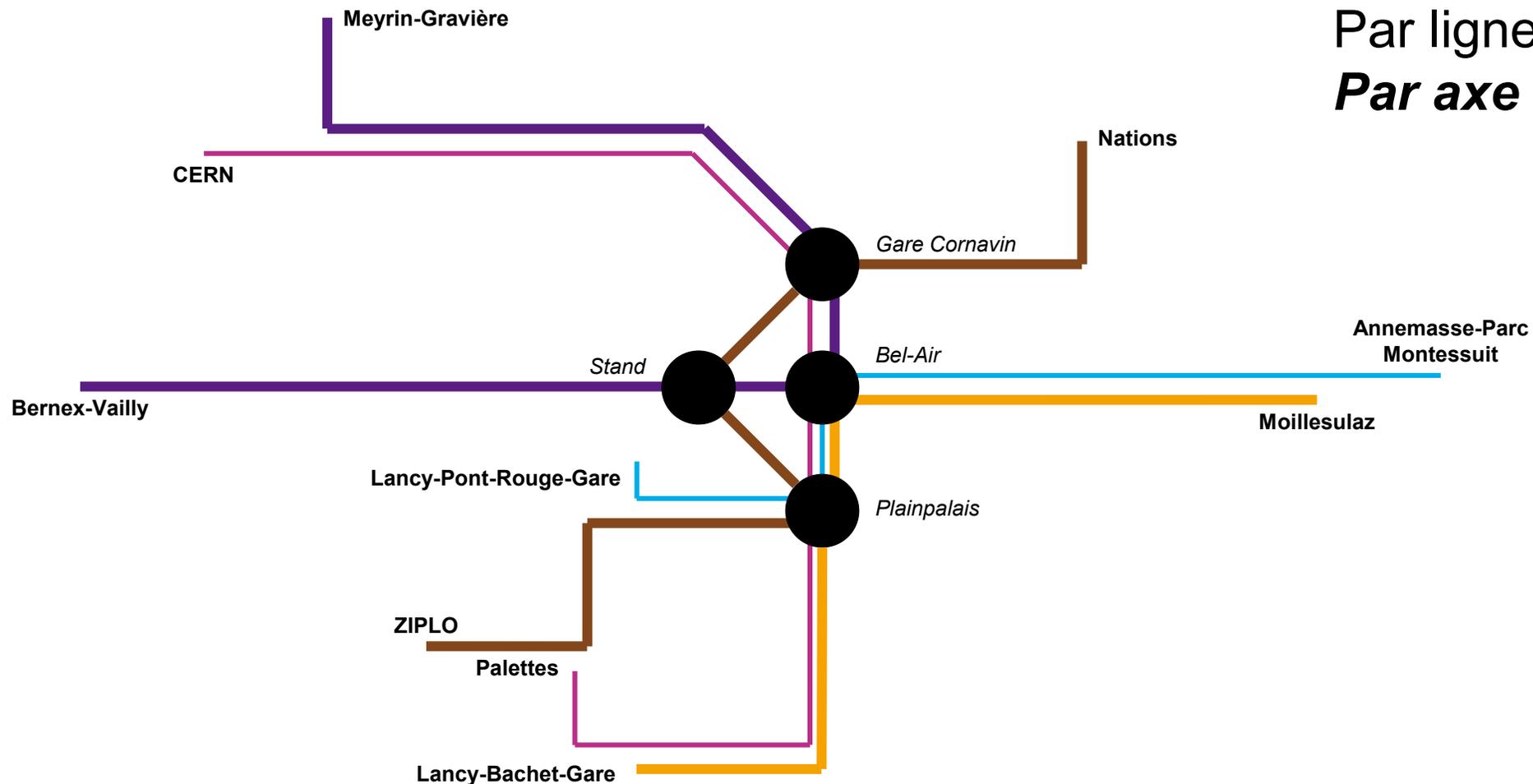
2024 : LE RÉSEAU DE TRAMWAY

Heures de pointe/Heures creuses

Par ligne 4.5'/5'

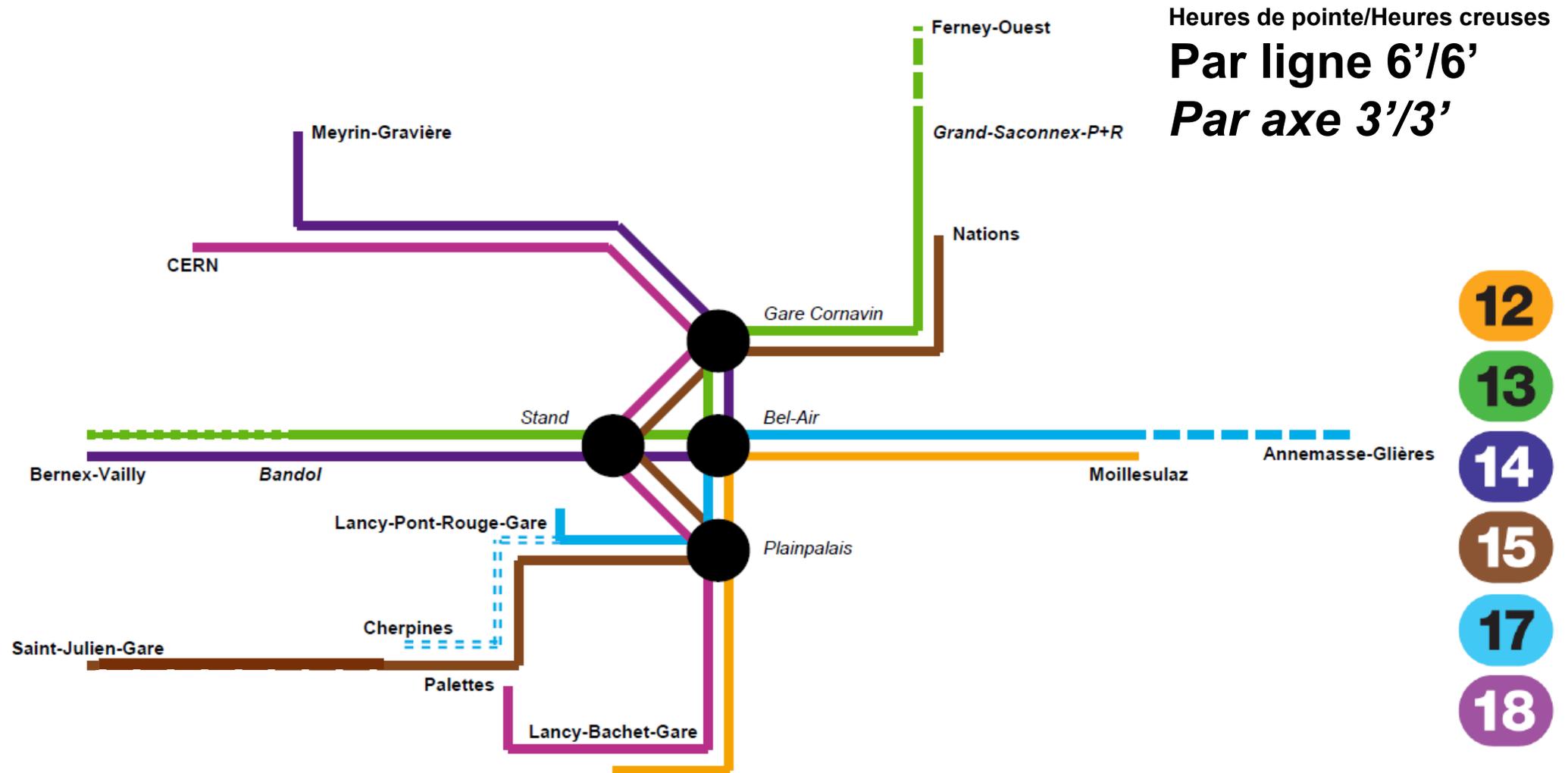
Par ligne 9'/10'

Par axe 3'/3'20''

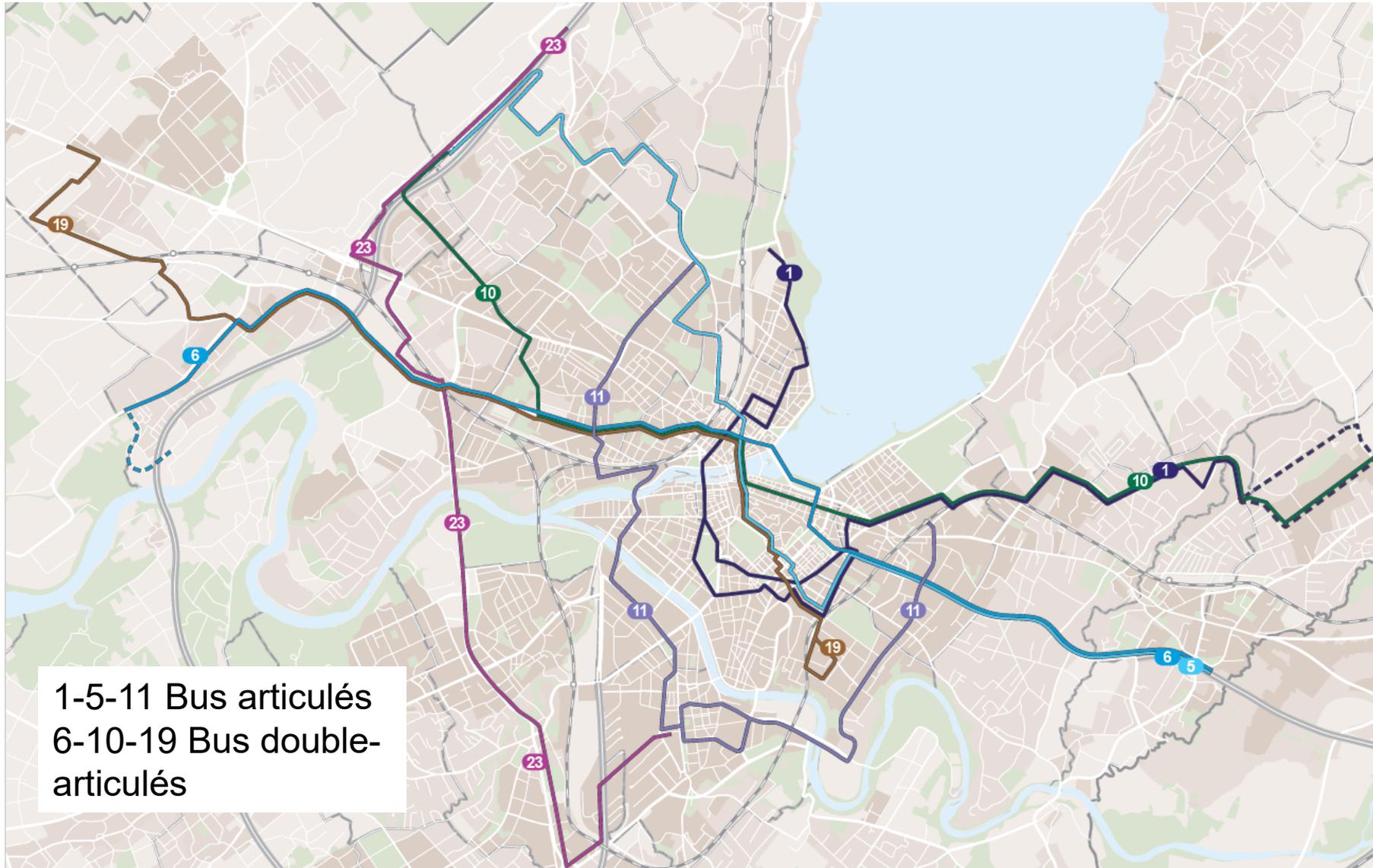


- 12
- 14
- 15
- 17
- 18

2027 : LE RÉSEAU DE TRAMWAY AVEC LES EXTENSIONS



LE RÉSEAU DE BUS ÉLECTRIQUES URBAIN PROJETÉ À L'HORIZON 2027



PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PRÉCÉDENT PLAN D' ACTIONS

- **Mise en service du Léman Express**

Succès du Léman Express
avec une fréquentation 40%
supérieure aux prévisions
(soit 70 000 v/j)



PLAN D' ACTIONS
DES TRANSPORTS
COLLECTIFS
2020–2024

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PRÉCÉDENT PLAN D'ACTION

- Réorganisation du réseau bus autour des gares

Réorganisation du réseau TPG offrant à chaque commune genevoise une liaison performante avec une gare Léman Express



PLAN D'ACTION
DES TRANSPORTS
COLLECTIFS
2020-2024

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PRÉCÉDENT PLAN D' ACTIONS

- **Extension du réseau de tramway à Annemasse, Bernex et St Julien-en-Genveois**

3 extensions tramway
mise en service

- Annemasse (déc 2019)
- Bernex-Vailly (juin 2021)
- ZIPLO (déc 2023)



PLAN D' ACTIONS
DES TRANSPORTS
COLLECTIFS
2020–2024

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PRÉCÉDENT PLAN D' ACTIONS

- **Croissance de 15% de l'offre**



ECHECS ET FREINS

- Du fait de la crise Covid, pas de croissance de la fréquentation entre 2019 et 2022
- Une amélioration de la vitesse commerciale limitée à + 0.5 km/h
- Retard dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express (P+R, aménagements cyclables, ...)
- Nombreuses oppositions individuelles et difficultés d'adhésion des communes sur les projets de nouvelles lignes tramways (Perly – St-Julien) et BHNS (Grands Esserts, Frontenex, GVZ...) décalant les mises en service
- Difficulté à produire l'entier de l'offre du fait du manque de personnel de conduite des opérateurs CFF et TPG
- Dissymétrie de niveau d'offre en matière de transports publics de part et d'autre de la frontière

QUESTIONNEMENTS

- Comment développer de nouvelles infrastructures en respectant les contraintes environnementales (surfaces d'assèchement, gestion des eaux, des arbres,) ?
- Comment obtenir une meilleure adhésion des projets et réduire les retards ?
- Comment rendre plus attractifs les transports collectifs ?
- Quelles solutions pour assurer le financement des prochains développements genevois (nouvelles lignes, amélioration de l'offre en heures creuses et loisirs) ?
- Quel mécanisme de financement permettant le déploiement d'une offre TC d'un niveau équivalent en France voisine ?